Nations Unies S/PV.6620



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6620e séance

Vendredi 16 septembre 2011, à 15 h 55
New York

Président :	M. Salam	(Liban)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Nigéria	M. Adamu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation en Libye

Lettre datée du 15 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/578)

11-50069 (F)





La séance est ouverte à 15 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Lettre datée du 15 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/578)

Le Président (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer au présent débat.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/580, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, la Bosnie-Herzégovine, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Gabon, le Liban, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/578, qui contient le texte d'une lettre datée du 15 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le secrétaire général (S/2011/578).

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Allemagne, Gabon, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2009 (2011).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Dabbashi au Conseil de sécurité cet après-midi.

Le peuple libyen a fait preuve d'un courage et d'une persévérance remarquables ces six derniers mois pour défendre ses droits et créer les conditions qui lui permettront de décider de son avenir, un avenir qui, comme l'a clairement dit le Conseil national de transition, appartiendra à tous les Libyens, pas seulement à quelques privilégiés, et où les libertés et droits fondamentaux de tous seront promus et protégés.

Le Conseil national de transition a formulé une vision pour la transition politique en Libye et a déjà pris des mesures positives à cette fin. Nous nous félicitons que les Libyens aient repris leur place au sein de l'ONU et nous attendons avec intérêt la formation d'un gouvernement intérimaire.

La Libye et son peuple ont maintenant la possibilité de réaliser tout leur potentiel. Ce ne sera pas facile. La sécurité, la stabilisation et le relèvement économique continuent de représenter d'immenses défis. Il appartient aux Libyens eux-mêmes de relever ces défis et de bâtir leur avenir, mais qu'ils soient assurés que la communauté internationale est disposée à les appuyer alors qu'ils se préparent aux tâches gigantesques qui les attentent.

L'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2009 (2011) fournira au Conseil national de transition l'appui dont il a besoin pour réaliser en œuvre ses priorités. Elle créé une Mission des Nations Unies qui apportera, entre autres choses, un appui aux Libyens dans la préparation des élections afin qu'ils puissent choisir leurs propres dirigeants; aider au renforcement des institutions afin qu'elles puissent fournir des services à leur peuple; aider à promouvoir et protéger les droits de l'homme; et appuyer des mesures en faveur de la relance économique afin d'assurer à la Libye un avenir prospère et stable. En prévoyant un mécanisme pour rayer progressivement de la liste les entités sanctionnées et dégeler leurs avoirs, la résolution aidera à relancer l'économie libyenne et à encourager l'autosuffisance économique.

Par sa bravoure et sa détermination, le peuple libyen a lancé un message fort aux régimes répressifs partout dans le monde, à savoir que les revendications et les droits légitimes des peuples ne peuvent être ignorés. Les peuples ont des droits fondamentaux. Les

peuples connaissent ces droits. Ils lutteront pour leur application et ils finiront par obtenir gain de cause.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé la résolution 2009 (2011) qui vient d'être adoptée, conformément à notre politique selon laquelle la question de la reconstruction de la Libye après le conflit doit être abordée exclusivement sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

La principale tâche de la Mission des Nations Unies créée aujourd'hui est d'appuyer le processus de transition en Libye. Le rétablissement de la paix en Libye par la voie politique et diplomatique est une priorité absolue. Il importe que cette résolution traduise l'intention du Conseil d'examiner, dans un avenir proche, la question de lever la zone d'exclusion aérienne sur le territoire libyen, en particulier du fait que dans nombre de cas la zone d'exclusion a été arbitrairement violée. Nous réaffirmons que le principal objectif de l'établissement de la zone d'exclusion était de protéger les civils.

Malheureusement, le mandat donné par le Conseil pour la conduite des opérations en Libye n'a pas été respecté, ce qui a fait que les frappes aériennes ont également touché des infrastructures civiles, provoquant la mort de civils. Aujourd'hui, au regard de la nouvelle donne sur le terrain et dans le ciel, le maintien de la zone d'exclusion aérienne n'a plus de raison d'être. Lever cette interdiction doit faire partie intégrante des efforts de la communauté internationale pour normaliser la situation et relever les défis qui se présentent au lendemain de cette crise en Libye.

À ce stade, nous devons aussi axer notre attention sur les problèmes pressants qui se posent dans le domaine des droits de l'homme. Nous devons mener une enquête approfondie sur tous les actes de violation des droits de l'homme commis pendant le conflit en Libye. Il apparaît de plus en plus clairement que des crimes ont été perpétrés par toutes les parties au conflit dès le tout début. Des éléments de preuve indiquent qu'il y a eu des massacres de prisonniers, des actes de torture, des disparitions forcées et des détentions arbitraires. Particulièrement préoccupante est la situation vécue par les ressortissants de pays africains, qui ont été victimes de persécutions et de violences totalement injustifiées. Nous attendons des nouvelles autorités libyennes qu'elles prennent les mesures appropriées à cet égard. L'intention déclarée de créer une nouvelle Libye démocratique doit être relayée par des mesures concrètes de la part du Conseil national de transition prouvant son attachement à la tolérance et à la promotion du processus de réconciliation nationale.

M. Araud (France) : Je salue le vote de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a confirmé ce matin à une écrasante majorité la réintégration de la Libye dans le concert des Nations Unies, qui ont accueilli et qui accueillent aujourd'hui les représentants de la nouvelle Libye. Et je voudrais saluer l'Ambassadeur Dabbashi dont nous connaissons le courage personnel.

C'est un pas historique vers le retour de la Libye à une stature internationale normalisée; c'est un pas supplémentaire dans la voie de l'édification d'une Libye démocratique à laquelle la France est fière de s'être associée. Il appartenait au Conseil de sécurité de contribuer pour sa part à cette marche, comme il l'avait déjà fait par le vote des résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011). C'est dans ce contexte que nous venons d'adopter la résolution 2009 (2011) qui donne au peuple libyen les outils dont il a besoin pour bâtir un meilleur avenir. Le Conseil de sécurité marque aussi son engagement à soutenir les aspirations légitimes du peuple libyen.

La mission de l'ONU sera d'apporter au peuple libyen toute l'assistance possible pour organiser des élections, rédiger une constitution et bâtir les institutions d'un État libre et démocratique, respectueux des droits de l'homme et de la justice, comme les représentants de la nouvelle Libye s'y sont engagés. Il importe également que nous restituions aux autorités libyennes les moyens économiques de leur action. Le dégel progressif des avoirs, dans le cadre d'un mécanisme clair et ordonné, permettra à l'économie libyenne de se redresser pour la reconstruction du pays.

Mais c'est le peuple libyen que nous devons tout d'abord féliciter. Il nous a offert une image magnifique de courage et de détermination. Il a prouvé en se soulevant contre l'oppression qu'il voulait défendre lui-même son droit de vivre dignement dans un pays libre et démocratique. Comme l'a dit le Président de la République, Nicolas Sarkozy, hier à Tripoli et à Benghazi, nous resterons aux côtés du peuple libyen qui a voulu la paix, la liberté et le progrès économique. Et nous lui apporterons, aux côtés de nos partenaires européens et de ce Conseil, tout notre soutien.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter très chaleureusement la bienvenue à

l'Ambassadeur Dabbashi et à le féliciter pour l'approbation de ses pouvoirs aujourd'hui par l'Assemblée générale. Nous appuyons totalement la résolution 2009 (2011) qui vient d'être adoptée. Nous sommes en outre très heureux qu'elle ait été adoptée à l'unanimité. Cela témoigne de manière forte de l'unité du Conseil en ce moment charnière de l'histoire de la Libye. Une nouvelle ère vient de commencer en Libye et la résolution adoptée aujourd'hui le reflète bien. Surtout, elle est guidée par le principe de prise en main et d'exercice des responsabilités par le peuple libyen. Le processus de transition démocratique a été lancé par le peuple libyen et doit rester entre les mains du peuple libyen.

En établissant la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, le Conseil a répondu à l'appel des autorités libyennes demandant appui et conseil dans des domaines essentiels. Comme convenu par l'ensemble des parties prenantes, l'ONU jouera un rôle central dans la coordination de l'appui international. L'Allemagne est prête à contribuer activement à cet effort.

La résolution marque aussi un important pas vers le redressement économique de la Libye. La modification voire la levée du gel des avoirs va relancer l'économie et le commerce du pays. Toutefois, il ne s'agit que d'un premier pas. Il est clair qu'à terme toutes les sanctions économiques imposées aux entités sous contrôle des autorités libyennes seront levées.

Par la résolution d'aujourd'hui, le Conseil envoie également un message politique. Un processus consultatif et sans exclusive sera essentiel pour la transition démocratique de la Libye. La pleine participation des femmes à ce processus devra être encouragée. En outre, la réconciliation nationale et la protection des droits de l'homme de tous les Libyens et des travailleurs étrangers sont indispensables. Nous nous félicitons que le Conseil national de transition ait réitéré son engagement à cet égard.

Pour terminer, il reste beaucoup à faire, mais grâce à la résolution d'aujourd'hui, le Conseil a prouvé qu'il était fermement résolu à accompagner le peuple libyen dans sa marche vers une société démocratique et prospère.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Par la résolution 2009 (2011), le Conseil a unanimement affirmé sa volonté d'appuyer le peuple libyen dans ses efforts pour rétablir l'ordre et instaurer la démocratie. Avec l'adoption de cette résolution ainsi que l'approbation par l'Assemblée générale, plus tôt dans la journée, des pouvoirs du Conseil national de transition en tant que représentant de la Libye, nous assistons à la naissance de la nouvelle Libye.

Cette résolution répond directement à la demande du Conseil national de transition d'obtenir l'assistance de la communauté internationale pendant cette période de changement. Nous encourageons l'ONU, notamment par l'intermédiaire de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye nouvellement créée, à établir des relations de coopération étroites avec les nouveaux dirigeants libyens.

Nous attendons avec intérêt la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général pour diriger la nouvelle Mission et nous sommes encouragés par la détermination du Secrétaire général à déployer du personnel des Nations Unies sur le terrain dès que possible. Nous voudrions remercier sincèrement l'Envoyé spécial Abdel-Elah Al-Khatib des services qu'il a rendus et nous entendons poursuivre notre étroite coopération avec le Conseiller spécial pour la planification du relèvement en Libye, Ian Martin, qui, dans les jours qui viennent, s'attellera avec le Conseil national de transition aux questions liées à la transition.

Les États-Unis se félicitent en particulier de la décision du Conseil de sécurité de réduire et de modifier les sanctions qu'il a imposées à la Libye il y a sept mois suite aux violences de Kadhafi contre son peuple. En conséquence, les autorités libyennes pourront relancer l'économie libyenne. Dans le même temps, des mesures seront maintenues pour s'assurer que les avoirs précédemment gelés sont libérés de manière transparente et responsable tandis que la situation se normalise et que la transition se poursuit, et qu'ils le soient dans l'intérêt du peuple libyen.

Durant les semaines et les mois à venir, nous espérons que le Conseil, en consultation étroite avec le nouveau Gouvernement libyen, réagira à la situation sur le terrain en adoptant d'autres résolutions pour aider les Libyens. À l'heure où la Libye entre dans une nouvelle ère, les États-Unis adressent leurs meilleurs vœux au peuple libyen, qui a souffert durant de nombreuses années sous une des dictatures les plus violentes au monde. Nous sommes tout à fait prêts à aider les citoyens libyens à bâtir une nouvelle société fondée sur la démocratie, le pluralisme et l'état de droit.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Ces derniers jours, la Chine a insisté maintes fois sur le fait

que, concernant la question de la Libye, nous devons respecter les quatre principes suivants.

Premièrement, il faut rétablir la stabilité et l'ordre dans le pays le plus rapidement possible, dans l'intérêt de la Libye et de la communauté internationale. Deuxièmement, les aspirations et choix du peuple libyen doivent être respectés. La souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye doivent être véritablement respectées. C'est aux Libyens eux-mêmes qu'il revient de décider de l'avenir et des affaires intérieures de leur pays. Troisièmement, un processus politique sans exclusive doit être lancé le plus vite possible. Il faut encourager la réconciliation nationale pour permettre à la Libye de s'engager rapidement dans cette voie, ainsi que dans celle du développement. Quatrièmement, dans le cadre de l'aide apportée à la reconstruction de la Libye, l'ONU et son Conseil de sécurité doivent jouer un rôle de chef de file conforme aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Sur la base de ces quatre principes, la Chine a voté pour la résolution 2009 (2011), qui vient d'être adoptée. La Chine continuera d'appuyer les efforts déployés par les Libyens pour préserver leur souveraineté nationale, reconstruire leur pays et assurer le développement de leur pays.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais saluer la présence de notre collègue libyen au Conseil et mettre en particulier l'accent sur le vote de l'Assemblée générale ce matin, par lequel la Libye retrouve sa place dans le concert des nations. J'insiste également sur le fait que le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2009 (2011), une résolution très importante.

Le Portugal se félicite de l'amélioration de la situation en Libye et espère qu'il y aura une transition sans heurts et pacifique dans le cadre d'un processus sans exclusive et représentatif, conduit et pris en main par les Libyens. Nous saluons également les déclarations publiées par le Conseil national de transition, dans lesquelles il s'engage à promouvoir la réconciliation nationale, les droits de l'homme, la justice et l'état de droit.

Ces six derniers mois, des faits très importants sont survenus en Libye. Les femmes ont joué un rôle central dans les événements historiques qui ont eu lieu et qui continuent de se produire dans le pays. Il est maintenant indispensable de garantir la participation égale des femmes à tous les aspects du processus de transition ainsi que leur participation à la prise de décisions nationales et internationales concernant l'avenir de leur pays et les processus de réconciliation nationale.

Nous encourageons aussi vivement les autorités libyennes à défendre activement les droits des citoyens libyens et des résidents étrangers en Libye, et de veiller à ce que toutes les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire fassent l'objet d'une enquête et de traduire en justice leurs auteurs.

Le Portugal appuie pleinement les principes directeurs de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) : appropriation nationale, rapidité des interventions et de la mise en œuvre, et coordination efficace de l'aide internationale. Nous appuyons également la demande faite par le Conseil national de transition à la communauté internationale pour qu'elle l'aide à mettre en œuvre ses plans de stabilisation et de reconstruction du pays, conformément aux priorités qu'il a fixées.

Avec l'adoption de la résolution 2009 (2011), les conditions sont réunies pour la mise en place rapide de la MANUL, ce qui permettra à l'ONU d'aider au plus vite les autorités libyennes à s'attaquer aux multiples problèmes et à respecter le calendrier qu'elles se sont engagées à suivre. La création d'une mission d'appui intégrée des Nations Unies pour une période initiale de trois mois permettra aux nouvelles autorités et à l'ONU d'envisager d'autres mesures plus efficaces pour une nouvelle période, en s'appuyant sur une démarche progressive.

Nous rappelons que dans plusieurs résolutions concernant les femmes et la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité a exprimé sa volonté d'intégrer la problématique hommes-femmes à toutes les missions des Nations Unies. Le Portugal continuera de souligner l'importance de l'incorporation de cette dimension dans tous les mandats politiques de maintien de la paix. Il est depuis longtemps avéré que les femmes peuvent apporter une contribution positive à tous les aspects des situations d'après-conflit.

À l'heure où la Libye aborde un nouveau chapitre de son histoire, la communauté internationale doit être unie pour aider le peuple libyen à faire face aux lourdes tâches et aux problèmes considérables qui l'attendent. Nous saluons donc le rôle de direction et de coordination de l'ONU, et en particulier les efforts du Secrétaire général dans ce domaine. Le Portugal est

prêt à aider les Libyens sur la voie de la paix et de la démocratie, y compris au Conseil de sécurité et au sein du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), dans cette nouvelle période durant laquelle il faudra que les fonds nécessaires pour l'édification de l'État, le redressement économique et l'aide humanitaire d'urgence soient disponibles.

Je tiens à remercier très sincèrement M. Al-Khatib pour ses efforts et le rôle important qu'il a joué ces derniers mois. Je salue également l'action menée par M. Ian Martin et son équipe en vue de la création de la MANUL, et lui souhaite, ainsi qu'à son équipe, plein succès dans les tâches difficiles dont ils devront s'acquitter.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la création, pour une période initiale de trois mois, de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, dirigée par un Représentant spécial du Secrétaire général et dont le mandat est défini dans la résolution 2009 (2011).

Les Libyens aspirent à un changement dans leur pays, et leurs aspirations légitimes à une société plus démocratique sont en train d'être réalisées. Cette année est historique pour le courageux peuple libyen. La Bosnie-Herzégovine considère que la résolution 2009 (2011) est un élément important et nécessaire au redressement économique, à la reconstruction et à un retour à des conditions de vie normales en Libye. Le moment est venu pour la Libye d'aller de l'avant, de relancer sa vie politique et économique et de promouvoir la réconciliation nationale.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ces derniers mois, le peuple libyen a consenti d'énormes sacrifices pour réaliser ses aspirations à une Libye démocratique, dans laquelle toutes les sources de prospérité profitent à tous les citoyens. Une nouvelle ère commence dans l'histoire du pays et un processus de réforme a été lancé pour garantir les droits de ses citoyens, dont ils ont été privés pendant si longtemps, et répondre à leurs besoins.

Aujourd'hui, avec la reconnaissance par l'Assemblée générale du nouveau représentant de l'État libyen et l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution qui marque le début du retour à la normale, le moment est venu de reprendre rapidement notre assistance globale aux autorités libyennes aux fins de réaliser une paix durable par la réconciliation, la reconstruction, le redressement économique et le lancement de tous les réformes nécessaires en vue de promouvoir la démocratie et le développement dans ce pays.

C'est pourquoi, par l'adoption la résolution 2009 (2011), conformément aux principes et responsabilités définis dans la Charte des Nations Unies et dans le strict respect et la promotion de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de la Libye, nous appuyons la création de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye qui, sur la base du principe d'appropriation nationale, est chargée d'apportera toute sa coopération dans la réalisation des priorités fixées par le peuple libyen lui-même.

M. Saugqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous aussi souhaitons de nouveau la bienvenue au Conseil à l'Ambassadeur Dabbashi.

L'Afrique du Sud rappelle que l'Union africaine déploie des efforts pour mettre fin à la crise libyenne par la voie pacifique. Ces efforts ont toujours pour raison d'être et pour but de défendre les aspirations authentiques et légitimes du peuple libyen. L'Union africaine reste déterminée à appuyer les efforts visant à régler la crise libyenne par la voie pacifique. Le Comité spécial du Conseil de paix et de sécurité, en réunion à Pretoria le 14 septembre, a signalé sa volonté d'œuvrer avec le Conseil national de transition et avec tous les autres acteurs libyens au rétablissement d'un gouvernement d'unité nationale ouvert à tous.

L'Afrique du Sud appuie les efforts post-conflictuels de relèvement, de reconstruction et de réconciliation visant à aider le peuple libyen à prendre un nouveau départ après ce conflit. C'est pourquoi la résolution 2009 (2011) est très importante pour ma délégation, car elle constituera le fondement de toute l'aide accordée par l'ONU à la reconstruction de la Libye après le conflit. Il est primordial que le peuple libyen s'approprie ces efforts.

Nous voudrions examiner trois questions que nous jugeons importantes dans le contexte de la résolution.

Premièrement, la situation en Libye s'est améliorée, mais les Libyens ont encore beaucoup à faire pour instaurer la paix, la sécurité et la stabilité. Le problème immédiat est de régler le conflit de manière pacifique. Un cessez-le-feu complet et vérifiable, y compris la cessation de la campagne militaire de l'OTAN, est une condition préalable à la stabilité. Cela permettra au peuple libyen de concentrer ses efforts sur

le relèvement et la reconstruction du pays. L'Afrique du Sud est déçue que le Conseil n'ait pas été en mesure de lancer un appel sans équivoque en faveur de la cessation des hostilités.

Deuxièmement, le Conseil a été réticent à exprimer un appui ferme et clair en faveur des 2,5 millions de migrants africains qui font partie de la population libyenne. Ces migrants, il faut le rappeler, contribuent depuis des décennies au développement économique de la Libye. Nous demandons de nouveau qu'il soit mis fin aux représailles, aux tueries, aux arrestations arbitraires et à la détention de travailleurs migrants et de Libyens noirs, et que les personnes impliquées dans ces activités soient redevables de leurs actes.

Troisièmement, comme nous avons noté que la situation en Libye s'est améliorée, nous devons nous interroger sur la nécessité de maintenir la zone d'exclusion aérienne destinée à protéger les civils. Nous ne comprenons pas l'appui du Conseil à cette politique, car nous savons tous que les menaces qui la justifiaient n'existent plus. C'est pourquoi nous espérons que cette politique d'exclusion aérienne sera levée le plus tôt possible.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Liban.

À la suite de son absence forcée, et depuis son retour au sein du monde arabe, la Libye a repris sa place naturelle parmi les Nations Unies. Nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadeur Dabbashi. Le Conseil de sécurité a assumé sa responsabilité à l'égard du peuple libyen et de sa responsabilité de protéger les civils par divers moyens, dont des mesures coercitives. Il n'a également cessé d'appeler à l'instauration d'un cessez-le-feu et, en même temps, au lancement d'un processus politique. Le Secrétaire général a appuyé ces efforts par le biais des activités de son Représentant spécial, M. Al-Khatib, et de son Conseiller spécial, M. Martin.

Mais le régime de Kadhafi, qui avait perdu toute légitimité, n'a pas répondu aux appels du Conseil de sécurité, et aujourd'hui, la Libye, grâce au sacrifice de ses fils, a créé des faits nouveaux sur le terrain. Un nouvel État démocratique se met en place qui protège les droits de tous les Libyens. Le Conseil de sécurité a de nouveau répondu aux besoins des Libyens tels qu'exprimés par leurs représentants légitimes, le Conseil national de transition, en créant une mission d'appui pour aider le peuple libyen à réaliser les tâches prioritaires qu'ils s'étaient fixés. Dans ce contexte, nous nous devons de réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la coordination de l'assistance internationale et régionale à la Libye.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée, Monsieur le Président, à vous dire comme je suis heureux de voir un frère, le représentant d'un pays frère, présider aux délibérations du Conseil de sécurité ce mois-ci. Qu'il me soit permis de vous remercier personnellement, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres de la délégation libanaise et l'État frère du Liban, pour tout ce qu'ils ont donné à la révolution libyenne et pour avoir soutenu mon peuple dans son combat.

La journée d'aujourd'hui est certainement une journée historique dans la vie du peuple libyen. C'est la fin d'une dictature, d'une ère de terreur, de privation de liberté et de violations des droits de l'homme. Le fait que le Conseil national de transition ait assumé aujourd'hui le siège de la Libye à l'ONU signale qu'une nouvelle page a été tournée dans l'histoire du peuple libyen – une page tachée du sang des fils de la Libye.

Les Libyens ont payé un lourd tribut. Beaucoup de nos fils sont morts, mais ce sacrifice a été pleinement justifié par l'objectif visé. Si nous sommes tristes d'avoir perdu plus de 30 000 martyrs, et si des dizaines de milliers d'autres personnes ont été blessées et des centaines mutilées, nous pouvons vraiment dire que leur sang n'aura pas été versé en vain. Les Libyens ont aujourd'hui le droit de célébrer leur victoire contre le tyran Kadhafi et ses partisans sur la terre sacrée de Libye. Ils peuvent célébrer le fait que nous occupons aujourd'hui le siège de la Libye à l'ONU. Nous pouvons nous réjouir que le nom original de la Libye, que Kadhafi avait déformé pendant plus de quatre décennies, ait été rétabli. Il a déformé le nom du pays et son essence même. Nous sommes impatients de procéder aux arrangements nécessaires avec les départements concernés de l'ONU pour hisser le drapeau de l'indépendance – Le drapeau de la révolution du people libyen – au Siège de l'Organisation.

Je voudrais, en cette occasion, rendre hommage à tous ceux – États, organisations ou organes de presse – qui ont appuyé le peuple libyen militairement, politiquement ou moralement. Et surtout, je tiens à souligner le rôle important joué par l'ONU, telle que représentée par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général. Pour la première fois, nous avons vu se concrétiser en Libye la notion de responsabilité de protéger, et ce, d'une manière raisonnable qui a permis de sauver la vie de milliers de Libyens et de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. Cela n'aurait pas été possible si tous les membres du Conseil de sécurité n'avaient pas pleinement compris la situation et décidé d'adopter les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011).

La résolution 2009 (2011), que le Conseil vient d'adopter, est une nouvelle preuve de la capacité des membres du Conseil à travailler dans l'unité pour maintenir la paix et défendre les droits de l'homme en dépit de leurs divergences de vues. Elle illustre également l'appui continu de l'ONU au peuple libyen dans sa détresse actuelle. Il ne fait aucun doute que cette résolution constitue un pas important vers la stabilité, la normalisation de la situation en Libye et le début des efforts de reconstruction et de développement.

Au nom du Conseil national de transition, je voudrais exprimer ma gratitude à chacun des membres du Conseil de sécurité pour cette importante mesure. Nous attendons avec intérêt que la Mission des Nations Unies en Libye commence bientôt ses activités sous la direction de M. Martin, afin d'appuyer et d'aider le Gouvernement de transition sur la base du principe de la prise en charge nationale du processus de stabilisation, de reconstruction et de relèvement économique.

Les défis auxquels doit faire face le Gouvernement de transition sont effectivement énormes et multiformes. Nous voulons construire un nouvel État. Nous souhaitons ardemment mettre en place des institutions démocratiques qui respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales et qui permettent à chaque Libyen de servir son pays à la hauteur de ses capacités, sans marginalisation, exclusion ou discrimination à l'égard d'un groupe quelconque ni pour quelque raison que ce soit. Nous avons encore besoin de l'assistance de tous pour atteindre ces objectifs. Nous espérons que tout le monde respectera les choix du peuple libyen et que personne ne s'ingérera dans ses affaires dans cette période délicate. Je suis sûr que tout le monde agira ainsi.

Je tiens à indiquer qu'en tant que nouveaux dirigeants de la Libye, nous honorerons les engagements pris précédemment par la Libye. Nous allons promouvoir les partenariats actuels sur la base du respect mutuel et d'intérêts communs. Nous n'oublierons pas nos frères africains, qui ont autant besoin de nous que nous avons besoin d'eux. Nous allons nous tourner vers l'avenir. Nous ne permettrons à aucun événement de nous faire régresser. Nous coopérerons avec tout le monde dans l'intérêt de la paix et la sécurité internationales. Nous espérons que tous les États nous aideront à rendre la justice et à poursuivre en justice les auteurs des crimes commis sous le régime de Kadhafi.

Le peuple libyen est un peuple épris de paix. Nous sommes un peuple tolérant qui ne cherche qu'à exploiter sa richesse pour son progrès et son bien-être. Les nouvelles autorités ne permettront à personne de se faire justice ou de se venger. Je ne doute nullement que le peuple libyen est pleinement capable de réaliser ses aspirations, avec l'appui de la communauté internationale. La délégation libyenne se réjouit à la perspective de coopérer avec toutes les autres délégations, dans notre intérêt à nous tous.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeurera saisi de la question.

La séance est levée à 16 h 40.